

lité de voir des diminutions à cause des restrictions budgétaires.

Je mentionnais que je désirais l'aviser qu'une telle diminution était difficilement acceptable à la population riveraine de la rivière des Prairies et des Mille-Îles qui sont victimes de ces inondations printanières depuis près de 30 ans. Pour sensibiliser l'opinion publique à cette situation, il suffit de lire les articles de journaux depuis 1963-1964 et ceux de 1971. Et depuis que nous avons la télévision, il est peut-être encore plus facile d'y voir les images.

Pour faire suite à l'importance de ces travaux, j'ai posé une question au ministre, le 7 novembre dernier. Je lui demandais s'il avait l'intention de réduire les déboursés à la suite de l'engagement auquel je me suis référé tantôt, et j'ai appris que ce communiqué était émis par certains députés péquistes régionaux qui mentionnaient que nous refusions d'appuyer cet engagement jusqu'en 1980. L'honorable ministre, par sa réponse, m'informait en se référant à une entente de l'année 1975.

J'ai ici le communiqué du temps qui, justement, faisait état d'un programme destiné à limiter les inondations, programme qui avait été signé lors d'une entente le 17 mars 1975 sur le partage du coût des relevés hydrométriques entre le gouvernement libéral du Québec et le gouvernement canadien. Et à ce moment-là le ministre était M. Gilles Massé. La réponse du ministre me satisfaisait plus ou moins parce qu'il m'a semblé que nous ne nous attaquions pas directement au problème soulevé par ma question. Cependant, j'ai été un peu plus optimiste lorsque le ministre m'informait de sa visite sur les lieux vendredi dernier. Le ministre a vu du haut des airs les digues de béton qui ont été construites le long de la rivière afin d'empêcher les eaux de sortir de son lit, et également l'installation d'un système de pompage pour vider l'eau qui pourrait malgré ces digues causer des dommages. Je suis optimiste de l'attitude du ministre mais tout de même je demeure encore inquiet pour cette situation.

Il me semble, monsieur le président, que ce problème doit être prioritaire si l'on considère les dommages qui ont été causés par les inondations lors de l'année 1974. Je me réfère ici à un document du ministère où on mentionnait que le coût pour le gouvernement canadien pour les dommages causés par les inondations survenant à la rivière des Outaouais, à la rivière des Mille-Îles, à l'île Bizard, à la rivière des Prairies était de l'ordre de 25 millions et demi de dollars au cours de l'année 1974 seulement. Il me semble qu'un déboursé, tel que prévu par l'entente, de la moitié de ce montant serait de nature à éviter les déboursés additionnels et contribuerait considérablement à l'amélioration d'une situation qui a déjà trop duré.

Monsieur le président, j'ai parlé de ce problème-là dans le but de sensibiliser mes collègues de la Chambre à l'importance de cette situation. Mon temps de parole est limité, mais il me

L'ajournement

semble que nous devrions considérer ce capital naturel que représentent ces deux rivières, la rivière Des Prairies et la rivière des Mille-Îles. Cet attrait touristique, cet attrait de villégiature ne doit pas être un élément polluant, ce capital naturel devrait connaître le plus tôt possible une vocation à caractère maritime régional par l'aménagement des rivières des Prairies et des Mille-Îles et ainsi devenir une contribution à l'essor économique de la région nord de Montréal. Alors il me semble que les gouvernements provincial, municipal et fédéral devraient travailler ensemble à la poursuite de cet objectif.

● (2207)

[Traduction]

M. Jack Pearsall (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, à la suite d'une crue des eaux survenue dans la région de Montréal au début des années 70, le gouvernement fédéral avait effectué, en entière collaboration avec la province de Québec, une enquête approfondie sur les causes de l'inondation et avait élaboré un plan d'action intégrée pour remédier à ce problème. Ce plan faisait état de la nécessité de consulter les organismes responsables de la régulation des Grands lacs et en particulier du débit du Saint-Laurent. On avait conçu des plans visant à accroître le potentiel de réservoir de la partie supérieure du bassin de l'Outaouais et à ériger des digues locales et des ouvrages de retenue des eaux à la tête de la rivière des Mille-Îles, le débouché le plus septentrional du lac des Deux-Montagnes. Le plan intégré comportait également la cartographie des zones exposées aux inondations.

Le plan dont je parle a été élaboré en 1976 par un comité fédéral-provincial. C'est en octobre de la même année qu'on a commencé à en mettre les recommandations en œuvre. Depuis, on a achevé les ouvrages de digues pour trois des localités les plus gravement touchées et les travaux devraient commencer bientôt, tel que recommandé dans le plan intégré, pour protéger une quatrième localité. La cartographie des zones menacées d'inondation dans la région de Montréal à l'échelle de 1/10,000^e est terminée, et on a mis à la disposition du public une série de 22 cartes pour s'assurer que les gens sachent où les dangers d'inondation sont les plus élevés.

Le 11 mai de cette année, le ministre fédéral de l'Environnement (M. LeBlanc) et le ministre provincial responsable ont conjointement désigné les zones exposées aux inondations, assurant ainsi que les gouvernements provincial et fédéral, de même que les gouvernements locaux, décourageront le développement urbain dans ces zones, développement qui s'exposerait à d'éventuelles inondations. Tout le travail effectué jusqu'à présent l'a été dans le cadre d'une entente officielle avec le Québec, et cela inclut les études, la cartographie et les ouvrages de digues.